



**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN  
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI  
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE  
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -  
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -  
MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -  
DETANG - DODET - DOUHAI - DUPIRE - Mme DURNERIN -  
MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT -  
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -  
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -  
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN  
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -  
OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY -  
ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à  
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY  
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT -  
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à  
M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) -  
MM. DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à  
M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -  
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à  
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT  
(pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -  
PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

---

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - PLH - Habitat à loyer modéré : OPAC / Demande de subvention pour une opération de construction d'un E.H.P.A.D. situé rue Docteur Henri Berger à Dijon (90 chambres)**

L'OPAC entend réaliser la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes situé rue Docteur Henri Berger à Dijon dans le cadre d'un financement PLUS. Cette structure d'accueil, comprenant 90 chambres (équivalent de 30 logements) répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré, l'OPAC de Dijon, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à hauteur de 114 330 €.

Il est précisé que cette opération bénéficiera du concours financier de la Ville de Dijon, de l'Etat et du Conseil Général.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc- BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour la réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes comprenant 90 chambres (équivalent de 30 logements) rue Docteur Henry Berger à Dijon, **une subvention d'un montant de 114 330 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH),
- **De dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;
- **De dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Publié le **23 DEC. 2005**  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

**28 DEC. 2005**



Pour extrait conforme  
Le Président  
COMMISSION  
OPAC  
21075 DIJON CEDEX  
Pour le Président,  
le vice-Président,